



BUREAU SYNDICAL DU PARC DE CHARTREUSE du 30 juin 2022
LISTE DES DELIBERATIONS

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric (pour partie)	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	MICHALLET Bernard
	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain (pour partie)
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE <i>pouvoir = 6 voix</i> BERANGER Nathalie	5° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i> EYMERY Clémentine à VIAL Cédric (pour partie)
SANDRAZ Éric	
	6° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>
2° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i> GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
SUSZYLO Christophe à ESCARON Dominique	
3° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i> GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
4° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i> HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Date affichage : le 07/07/2022

2022/17 : Rivières sauvages : accompagnement de la démarche de concertation et de sensibilisation sur le Guiers mort

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animations avec les scolaires (programme pédagogique) et centre social et de loisirs	7 000 €	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	17 814 €
Animations de sensibilisation et suivis participatifs auprès habitants et entreprises	2 800 €	Autofinancement PNRC	4 453 €
Coordination et animation du label (64 jours)	12 467 €		
Total dépenses	22 267 €	Total recettes	22 267 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver ce projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire une demande de financement auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Vote : 24 pour

2022/18 : Mobilisation des citoyens autour de la ressource en eau

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestations d'animations, de mobilisation et de capitalisation	58 860 €	Autofinancement Parc	12 805 €
Prestation chantiers riverains	1 727 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	45 489€
Coordination et animation	3 440 €	SIAGA	5 733 €
Total dépenses	64 027 €	Total recettes	64 027 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver ce projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention** entre le Parc de Chartreuse et le SIAGA relative aux modalités de partenariat entre les deux structures dans le cadre du projet de mobilisation citoyenne autour de la ressource en eau,
- **D'autoriser le Président à faire une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Vote : 24 pour

2022/19 : Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson/Rieu

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il répond aux grands objectifs suivants :

- A - Amélioration de la qualité des eaux
- B1 - Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques
- B2 - Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique
- C - Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De donner un avis favorable** au projet de contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truisson/Rieu, pour une durée de 3 ans sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024,
- **D'autoriser le Président à signer le 3^e contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truisson/Rieu,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention cadre de partenariat avec le SIAGA.**

Vote : 24 pour

2022/20 : Consommer local et durable dans un contexte de transition alimentaire : valoriser autrement les productions locales auprès des habitants et du public touristique

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise et de communication – Dispositif locavore	2 800 €	Région AuRA	3 683,34 €
Frais d'expertise et de communication – Valorisation des productions locales	2 000 €	UE – FEADER – Mesure 16.71	3 316,66 €
Frais d'expertise et de communication - Mois de la Transition Alimentaire	2 200 €		
TOTAL	7 000 €	TOTAL	7 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Vote : 25 pour

2022/21 : Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise et d'intervenants / Prestations / Appui aux communes en gestion concédée	9 800,00 €	Région AuRA	9 720,20 €
Frais d'expertise et d'intervenants / Prestation / Etude technico – éco pour un passage et améliorations en gestion directe	8 263,20 €	UE – FEADER – Mesure 16.71	8 343,00 €
TOTAL	18 063,20 €	TOTAL	18 063,20 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Vote : 25 pour

2022/22 : Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Chartreuse

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise CA	5 000,40 €	Région AuRA	2 916,90 €
		UE – FEADER – Mesure 16.71	2 083,50 €
TOTAL	5 000,40 €	TOTAL	5 000,40 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Vote : 25 pour

2022/23 : Ouverture de l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse en vue d'une continuité géographique de l'outil

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et les collectivités intéressées relative à l'utilisation de l'application « circuits courts » développée par le Parc de Chartreuse,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**

Vote : 25 pour

2022/24 : Adhésion du Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise à l'association Un+Bio

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Adhésion du PAiT	4 268,00 €	Grenoble Alpes Métropole, porteur de l'adhésion	1 493,00 €
		Participation du Parc de Chartreuse	342,00 €
		Participation des autres territoires membres du PAiT	2 433,00 €
TOTAL	4 268,00 €	TOTAL	4 268,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver l'adhésion du PAiT à Un+Bio et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention relative à cette adhésion,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Vote : 25 pour

2022/25 : Accord cadre et financier avec les chambres d'agriculture Isère et Savoie

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le nouvel accord-cadre et financier 2021 - 2023 entre le Parc et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc, ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Vote : 25 pour

2022/26 : Programme de valorisation/restauration des patrimoines

1. Sauvegarde et valorisation du tilleul de sully et de ses abords / St-Aupre - tranche 2 (mo : commune de Saint-Aupre)

budget prévisionnel : 28 803 € HT / soutien sur contrat de Parc : 10 000 € (région aura).

2. Restauration de l'ancienne cure de Saint-Hilaire (mo : commune de le Plateau des Petites-Roches)

budget prévisionnel : 110 924 € HT / soutien sur contrat de Parc : 44 370 € (région aura).

3. Restauration de l'ancienne école communale de Saint-Pierre d'Entremont (mo : commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie)

Budget prévisionnel : chiffrage en cours / soutien sur contrat de Parc : max. 50 000 € (région AURA)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les actions du programme de valorisation et de restauration des patrimoines,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Vote : 25 pour

2022/27 : Partenariat et convention PNRC-Fondation du Patrimoine

Objectifs de la convention : Œuvrer pour le maintien et l'amélioration de la qualité et de la spécificité du cadre de vie bâti, naturel et paysager de Chartreuse ; Donner de la visibilité aux actions de nos deux structures en matière d'actions sur le patrimoine culturel et naturel ; Activer et associer les partenaires techniques du patrimoine et de l'environnement en fonction des projets.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le principe de partenariat avec la Fondation du Patrimoine et le projet de convention**

- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Vote : 25 pour

2022/28 : Aides aux sportifs 2022 / complément

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subv. Parc proposée
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	500,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le complément d'aide au sportif ci-dessus, au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes**

Vote : 25 pour

2022/29 : Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

1. ECHANGES SCOLAIRES

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 4 projets à 600 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 400 € TTC (contrat Parc : 2 400 € région AURA).

2. OUTILS ET FORMATIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

- . Edition d'un support de restitution : 1 200 € TTC
- . Création et acquisition d'outils, de supports et de kits pédagogiques : 3 000 € TTC
- . Formation animateurs : 300 € TTC

Soit un total de 4 500 € TTC (contrat Parc : 4 500 € région AURA).

3. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 1er degré

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 48 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 33 600 € TTC (contrat Parc : 27 520 € région AURA + 6 080 € CD73).

4. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 2d degré

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 15 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 10 500 € TTC (contrat Parc : 10 500 € CD73).

5. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES CENTRES DE VACANCES

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 7 séjours à 350 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 450 € TTC (contrat Parc : 2 450 € région AURA)

6. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES HORS TEMPS SCOLAIRES

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 5 projets à 500 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 500 € TTC (contrat Parc : 2 500 € CD 73)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les actions du programme de sensibilisation et d'éducation,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Vote : 25 pour

2022/30 : Mise en place d'une démarche d'économie circulaire « éco-défis » pour les artisans du territoire

Dépenses	MONTANT TTC	Recettes	%	MONTANT TTC
Mise en place du projet éco-défis	4 000 €	Région AURA	100%	4 000 €
TOTAL	4 000 €	TOTAL	100%	4 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et le plan de financement ;**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Vote : 25 pour

2022/31 : Création d'un outil de sensibilisation « Climat et paysages »

Dépenses	MONTANT TTC	Recettes	%	MONTANT TTC
Création d'un outil de sensibilisation paysages et climat	4 000 €	Région AURA	100%	4 000 €
TOTAL	4 000 €	TOTAL	100%	4 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et le plan de financement ;**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Vote : 25 pour

2022/32 : Convention pour l'entretien des sentiers PDIPR sur le Grésivaudan

Afin d'assurer la cohérence de gestion, d'information et de valorisation du réseau de chemins de randonnée, un travail partenarial est mis en place entre le PNRC et les intercommunalités compétentes.

La présente convention permet d'établir les principes de partenariat entre le PNRC et Le Grésivaudan pour les 12 communes qu'ils ont en commun.

Le périmètre concerné compte 240 km de réseau PDIPR dont 186 km en chemins, sentiers et sentes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la convention au titre de l'année 2022,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Vote : 25 pour

2022/33 : Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2022

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 800€, le sentier traversant notre territoire sur 91 km,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Vote : 25 pour

2022/34 : Déploiement d'une filière équestre en Chartreuse

DEPENSES (net de taxe)		RECETTES	
Définition du réseau d'itinéraires	2000 €	Région AURA (contrat Parc)	1200 € (20%)
Animation de temps d'échanges et appropriation du projet par les différents acteurs	1000 €	CTS Avant Pays Savoyard	2000 € (33%)
Définition du réseau de haltes équestres et préconisations d'aménagements	1000 €	CD38 (Contrat Parc)	2800 € (47%)
Analyse de l'offre d'hébergement et accompagnement individualisé	2000 €		
TOTAL	6000 €	TOTAL	6000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et le plan de financement ;**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès des financeurs ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Vote : 25 pour

2022/35 : Convention de partenariat 2022 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la Convention de partenariat 2022,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Vote : 25 pour

2022/36 : Ratios de promotion

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2022,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.**

Vote : 18 pour

2022/37 : Journée de solidarité

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Vote : 18 pour

2022/38 : Remisage véhicules de service

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,**
- **D'autoriser le Directeur à accorder les autorisations de remisage ponctuel,**
- **De compléter le règlement intérieur adopté par décision du Bureau n° 2015/34 en date du 6 novembre 2015.**

Vote : 18 pour

2022/39 : Cession du pavillon en bois

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De céder à titre onéreux à l'euro symbolique le pavillon à la Commune du Sappey en Chartreuse,**
- **D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision notamment l'acte de cession et les écritures comptables de sortie du bien de l'inventaire.**

Vote : 17 pour – 1 Ne prend pas part au vote (Dominique ESCARON)

2022/40 : Soutien préparatoire candidature LEADER 2023-2027

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	20 409,31 €	Europe Leader (80%)	27 492,94 €
Coûts indirects (15%) + déplacements forfaitaires (5%)	4 081,86 €	Département de la Savoie (prorata surface territoire en Savoie)	2 198,64 €
Prestataire extérieur et organisation des temps de concertation	9 875,00 €	Autofinancement parc (20%)	4 674,59 €
Total	34 366,17 €	Total	34 366,17 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader et le Département de la Savoie,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 18 pour